



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
Mme Christel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 26 NOV. 2021

**OBJET : TERRITOIRE USSES ET BORNES RECONDUCTION D'UN EMPLOI SOUS FORME DE CONTRAT
DE PROJET**

TERRITOIRE USSES ET BORNES

RECONDUCTION D'UN EMPLOI SOUS FORME DE CONTRAT DE PROJET

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2017-37 en date du 28 mars 2017, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été désignée par convention, comme structure porteuse des procédures contractuelles de développement local à l'échelle des Ussets et Bornes, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021.

Par ce portage, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles assume la responsabilité administrative des actions menées à l'échelle du territoire des Ussets & Bornes, ainsi que la gestion du personnel dédié au programme "Leader".

Depuis sa mise en œuvre mi-2017, le programme Leader Ussets & Bornes a accompagné 21 projets, représentant 1,48 M€ de subvention européenne et 75 % de l'enveloppe réservée au territoire. Les derniers projets peuvent être engagés jusque mi-2022 mais le territoire doit assurer le suivi des dossiers jusqu'à leur solde, soit au moins jusqu'au 31 décembre 2024. Des avenants à la convention avec la Région et l'ASP d'une part, et, d'autre part, à la convention de portage entre les collectivités du Territoire Ussets & Bornes sont en cours afin de prendre en compte ces nouveaux délais.

La mise en place d'une ingénierie dédiée constitue une exigence de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, autorité de gestion du programme, pour répondre aux attentes de l'Union Européenne. Sur les Ussets et Bornes, elle repose sur un poste à temps plein. Cette animation remplit plusieurs missions, sous la responsabilité du comité de programmation et de son président :

- Mise en œuvre et gestion administrative du programme. Ensemble des tâches administratives et financières relatives à la gestion, à l'instruction et au suivi des dossiers, etc. Cette mission administrative est particulièrement chronophage.
- Animation et coordination du programme sur le territoire. Accompagnement technique des bénéficiaires publics et privés depuis la présentation du projet jusqu'au versement du solde ; mise en œuvre des actions transversales (forêt privée, valorisation culturelle du chemin de St Jacques, coopération...) ; suivi du programme ; organisation et animation d'instances ; relations avec les partenaires... Pour les années 2022 et 2023, l'animation apportera aussi un appui à la recherche de financements des porteurs de projets même hors Leader.

Le contrat à durée déterminée de l'animateur actuellement en place arrive à terme le 31 décembre 2021. Il convient donc de se prononcer pour la création d'un poste d'animateur du territoire Ussets & Bornes afin de poursuivre la coordination du programme Leader jusqu'à son terme.

Celui-ci serait désigné selon les modalités ci-dessous :

- Grade : Attaché territorial
- Temps de travail : Poste à temps complet (35 heures)
- Statut : CDD sur un emploi non-permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié (en application de l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984)
- Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Pour rappel, ce poste d'animateur est financé sur le budget annexe Ussets et Bornes.

Monsieur le président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

26 NOV. 2021

2021-115 DRH/ TERRITOIRE USSES ET BORNES RECONDUCTION D'UN EMPLOI SOUS FORME DE CONTRAT DE

ID : 074-247400112-20211123-D_2021_115-DE

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** la création d'un poste d'attaché territorial, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 2 ans, selon les modalités rappelées ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Politiques contractuelles à l'échelle Usse et Bornes »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

